



HAUTEVILLE
SUR MER

Séance du 31 mai 2024

Liste des délibérations

Identifiant	Date	Objet	Date d'envoi en préfecture	Membres afférents au Conseil Municipal	Vote Réel	Vote pour	Vote contre	Abstention	Décision
2024-05-01	31 mai 2024	Vote du compte de gestion 2023 du lotissement Résidence des Cavaliers	14 JUN 2024	14	14	14	0	0	Approuvée
2024-05-02	31 mai 2024	Vote du compte administratif 2023 du lotissement Résidence des Cavaliers	14 JUN 2024	14	14	14	0	0	Approuvée
2024-05-03	31 mai 2024	Vote du compte de gestion 2023 du service funéraire	14 JUN 2024	14	14	14	0	0	Approuvée
2024-05-04	31 mai 2024	Vote du compte administratif 2023 du service funéraire	14 JUN 2024	14	14	14	0	0	Approuvée
2024-05-05	31 mai 2024	Vote du compte de gestion 2023 du service assainissement	14 JUN 2024	14	14	14	0	0	Approuvée
2024-05-06	31 mai 2024	Vote du compte administratif 2023 du service assainissement	14 JUN 2024	14	14	14	0	0	Approuvée
2024-05-07	31 mai 2024	Vote du compte de gestion 2023 des campings municipaux	14 JUN 2024	14	14	14	0	0	Approuvée
2024-05-08	31 mai 2024	Vote du compte administratif 2023 des campings municipaux	14 JUN 2024	14	14	14	0	0	Approuvée
2024-05-09	31 mai 2024	Vote du compte de gestion 2023 de la commune	14 JUN 2024	14	14	14	0	0	Approuvée
2024-05-10	31 mai 2024	Vote du compte administratif 2023 de la commune	14 JUN 2024	14	14	14	0	0	Approuvée
2024-05-11	31 mai 2024	Vote des résultats de l'exercice 2023 des campings municipaux	14 JUN 2024	14	14	14	0	0	Approuvée
2024-05-12	31 mai 2024	Vote des résultats de l'exercice 2023 de la commune	14 JUN 2024	14	14	14	0	0	Approuvée
2024-05-13	31 mai 2024	Vote des subventions aux associations	14 JUN 2024	14	14	14	0	0	Approuvée

HAUTEVILLE-SUR-MER

Mairie - 29, place de la mairie - 50590 HAUTEVILLE-SUR-MER
mairie@hauteville-sur-mer.fr / 02 33 47 52 57

Identifiant	Date	Objet	Date d'envoi en préfecture	Membres afférents au Conseil Municipal			Vote Réel	Vote pour	Vote contre	Abstention	Décision
2024-05-14	31 mai 2024	Vote d'une subvention exceptionnelle	14 JUN 2024	14	14	13	0	0	1	Approuvée	
2024-05-15	31 mai 2024	Délibération relative à l'entretien des panneaux lumineux	14 JUN 2024	14	14	8	2	2	4	Approuvée	
2024-05-16	31 mai 2024	Délibération relative à la location du presbytère	14 JUN 2024	14	14	14	0	0	0	Approuvée	
2024-05-17	31 mai 2024	Création de postes	14 JUN 2024	14	14	14	0	0	0	Approuvée	
2024-05-18	31 mai 2024	Instauration de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat	14 JUN 2024	14	14	12	2	2	0	Approuvée	
2024-05-19	31 mai 2024	Fixation des tarifs des encarts publicitaires pour l'agenda de l'été	14 JUN 2024	14	14	14	0	0	0	Approuvée	
2024-05-20	31 mai 2024	Fixation des tarifs des encarts publicitaires pour le livret dédié au 80 ^{ème} anniversaire de la libération	14 JUN 2024	14	14	14	0	0	0	Approuvée	
2024-05-21	31 mai 2024	Fixation des tarifs des objets promotionnels dans le cadre du 80 ^{ème} anniversaire de la libération	14 JUN 2024	14	14	14	0	0	0	Approuvée	
2024-05-22	31 mai 2024	Extension du réseau d'éclairage public Rue du Haut Chemin	14 JUN 2024	14	14	13	1	1	0	Approuvée	
2024-05-23	31 mai 2024	Convention de gestion pour l'entretien des voiries communautaires et des chemins de randonnée	14 JUN 2024	14	14	14	0	0	0	Approuvée	



Le Maire
Jean-René BINET

HAUTEVILLE – SUR – MER

Mairie - 29, place de la mairie - 50590 HAUTEVILLE-SUR-MER
mairie@hauteville-sur-mer.fr / 02 33 47 52 57

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

Département de la Manche

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE HAUTEVILLE-SUR-MER

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 14

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Séance du 31 mai 2024

Date de la convocation : 22/05/2024

Objet de la délibération :

Délibération n° 2024-05-01 – Vote du compte de gestion 2023 du lotissement Résidence des Cavaliers - 14702

L'an deux mille vingt-quatre, le 31 mai à 20h30, le conseil municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-René BINET, maire.

Étaient présents : M. Jean-René BINET, Maire,

M. Jacques DURET, Mmes Sophie CLEMENT-ROBIN et Frédérique DOUCHIN Maires adjoints.

MM. Olivier BELLENGER, Philippe BOUBET, Mme Caroline DUDOUIT, M. Patrice HÉLAINE, Mmes Dominique IMBERT et Marion LEBRUN.

Absents excusés : Mme Emmanuelle CHESNEAU-ADAM (pouvoir à Frédérique DOUCHIN), MM. Emmanuel MACÉ (pouvoir à Jacques DURET), Jean-Philippe PONTIS (pouvoir à Marion LEBRUN) et Franck VIGOT (pouvoir à Sophie CLEMENT-ROBIN).

Secrétaire de séance : M. Jacques DURET

Le compte de gestion est un document élaboré par le comptable public qui retrace l'ensemble des opérations budgétaires en dépenses et en recettes pour l'année écoulée. Il est soumis à approbation du Conseil municipal qui peut ainsi constater la stricte concordance de celui-ci avec le compte administratif présenté par le Maire.

Vu l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

Considérant la présentation du compte de gestion 2023 du budget lotissement Résidence des Cavaliers ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le compte de gestion 2023 du Receveur Municipal.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus désignés.



Le Maire,
Jean-René BINET

Acte rendu exécutoire
Après envoi en sous-préfecture par dématérialisation le
Et publication sur le site internet le

14 JUIN 2024

14 JUIN 2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Manche

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE HAUTEVILLE-SUR-MER

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 14

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Séance du 31 mai 2024

Date de la convocation : 22/05/2024

Objet de la délibération :

Délibération n° 2024-05-02 – Vote du compte administratif 2023 du lotissement Résidence des Cavaliers - 14702

L'an deux mille vingt-quatre, le 31 mai à 20h30, le conseil municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-René BINET, maire.

Étaient présents : M. Jean-René BINET, Maire,

M. Jacques DURET, Mmes Sophie CLEMENT-ROBIN et Frédérique DOUCHIN Maires adjoints.

MM. Olivier BELLENGER, Philippe BOUBET, Mme Caroline DUDOUIT, M. Patrice HÉLAINE, Mmes Dominique IMBERT et Marion LEBRUN.

Absents excusés : Mme Emmanuelle CHESNEAU-ADAM (pouvoir à Frédérique DOUCHIN), MM. Emmanuel MACÉ (pouvoir à Jacques DURET), Jean-Philippe PONTIS (pouvoir à Marion LEBRUN) et Franck VIGOT (pouvoir à Sophie CLEMENT-ROBIN).

Secrétaire de séance : M. Jacques DURET

Monsieur Jacques DURET, 1er adjoint, présente les comptes 2023 du budget annexe du lotissement « Résidence des Pins Parasols » dont les résultats de clôture au terme de l'exercice sont les suivants :

	Section d'investissement :
Résultat de clôture au 31/12/2022 :	0,00 €
Résultat courant au 31/12/2023 :	-23 654.42 €
Résultat de clôture de l'exercice 2023 :	-23 654.42 €

	Section de fonctionnement :
Résultat de clôture au 31/12/2022 :	0.00 €
Résultat courant au 31/12/2023 :	0,00 €
Résultat de clôture de l'exercice 2023 :	0.00 €

Monsieur Jacques DURET, 1er adjoint, sollicite l'approbation du conseil municipal pour le compte administratif 2023 tel que présenté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le compte administratif 2023.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus désignés.



Le Maire,
Jean-René BINET

Acte rendu exécutoire

Après envoi en sous-préfecture par dématérialisation le

Et publication sur le site internet le 14 JUIN 2024

14 JUIN 2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

Département de la Manche

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE HAUTEVILLE-SUR-MER

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 14

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Séance du 31 mai 2024

Date de la convocation : 22/05/2024

Objet de la délibération :

Délibération n° 2024-05-03 – Vote du compte de gestion 2023 du service funéraire - 84700

L'an deux mille vingt-quatre, le 31 mai à 20h30, le conseil municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-René BINET, maire.

Étaient présents : M. Jean-René BINET, Maire,

M. Jacques DURET, Mmes Sophie CLEMENT-ROBIN et Frédérique DOUCHIN Maires adjoints.

MM. Olivier BELLENGER, Philippe BOUBET, Mme Caroline DUDOUIT, M. Patrice HÉLAINE, Mmes Dominique IMBERT et Marion LEBRUN.

Absents excusés : Mme Emmanuelle CHESNEAU-ADAM (pouvoir à Frédérique DOUCHIN), MM. Emmanuel MACÉ (pouvoir à Jacques DURET), Jean-Philippe PONTIS (pouvoir à Marion LEBRUN) et Franck VIGOT (pouvoir à Sophie CLEMENT-ROBIN).

Secrétaire de séance : M. Jacques DURET

Le compte de gestion est un document élaboré par le comptable public qui retrace l'ensemble des opérations budgétaires en dépenses et en recettes pour l'année écoulée. Il est soumis à approbation du Conseil municipal qui peut ainsi constater la stricte concordance de celui-ci avec le compte administratif présenté par le Maire.

Vu l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

Considérant la présentation du compte de gestion 2023 du service funéraire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le compte de gestion 2023 du Receveur Municipal.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus désignés.



Le Maire,
Jean-René BINET

Acte rendu exécutoire

Après envoi en sous-préfecture par dématérialisation le 14 JUIN 2024

Et publication sur le site internet le 14 JUIN 2024

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE HAUTEVILLE-SUR-MER**Nombre de membres :**

Afférents au conseil municipal : 14

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Séance du 31 mai 2024

Date de la convocation : 22/05/2024**Objet de la délibération :**

Délibération n° 2024-05-04 – Vote du compte administratif 2023 du service funéraire - 84700

L'an deux mille vingt-quatre, le 31 mai à 20h30, le conseil municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-René BINET, maire.

Étaient présents : M. Jean-René BINET, Maire,

M. Jacques DURET, Mmes Sophie CLEMENT-ROBIN et Frédérique DOUCHIN Maires adjoints.

MM. Olivier BELLENGER, Philippe BOUBET, Mme Caroline DUDOUIT, M. Patrice HÉLAINE, Mmes Dominique IMBERT et Marion LEBRUN.

Absents excusés : Mme Emmanuelle CHESNEAU-ADAM (pouvoir à Frédérique DOUCHIN), MM. Emmanuel MACÉ (pouvoir à Jacques DURET), Jean-Philippe PONTIS (pouvoir à Marion LEBRUN) et Franck VIGOT (pouvoir à Sophie CLEMENT-ROBIN).**Secrétaire de séance :** M. Jacques DURET

Monsieur Jacques DURET, 1er adjoint, présente les comptes 2023 du budget annexe du service funéraire dont les résultats de clôture au terme de l'exercice sont les suivants :

	Section d'investissement :	
Résultat de clôture au 31/12/2022 :		- 3 521.66 €
Résultat courant au 31/12/2023 :		3 521.66 €
Résultat de clôture de l'exercice 2023 :		0.00 €
	Section de fonctionnement :	
Résultat de clôture au 31/12/2022 :		365 €
Résultat courant au 31/12/2023 :		6 028.32 €
Résultat de clôture de l'exercice 2023 :		6 393.32 €

Monsieur Jacques DURET, 1er adjoint, sollicite l'approbation du conseil municipal pour le compte administratif 2023 tel que présenté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le compte administratif 2023.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus désignés.

Le Maire,
Jean-René BINET

Acte rendu exécutoire

Après envoi en sous-préfecture par dématérialisation le 14 JUIN 2024

Et publication sur le site internet le 14 JUIN 2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Manche

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE HAUTEVILLE-SUR-MER

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 14

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Séance du 31 mai 2024

Date de la convocation : 22/05/2024

Objet de la délibération :

Délibération n° 2024-05-05 – Vote du compte de gestion 2023 du service assainissement - 44700

L'an deux mille vingt-quatre, le 31 mai à 20h30, le conseil municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-René BINET, maire.

Étaient présents : M. Jean-René BINET, Maire,

M. Jacques DURET, Mmes Sophie CLEMENT-ROBIN et Frédérique DOUCHIN Maires adjoints.

MM. Olivier BELLENGER, Philippe BOUBET, Mme Caroline DUDOUIT, M. Patrice HÉLAINE, Mmes Dominique IMBERT et Marion LEBRUN.

Absents excusés : Mme Emmanuelle CHESNEAU-ADAM (pouvoir à Frédérique DOUCHIN), MM. Emmanuel MACÉ (pouvoir à Jacques DURET), Jean-Philippe PONTIS (pouvoir à Marion LEBRUN) et Franck VIGOT (pouvoir à Sophie CLEMENT-ROBIN).

Secrétaire de séance : M. Jacques DURET

Le compte de gestion est un document élaboré par le comptable public qui retrace l'ensemble des opérations budgétaires en dépenses et en recettes pour l'année écoulée. Il est soumis à approbation du Conseil municipal qui peut ainsi constater la stricte concordance de celui-ci avec le compte administratif présenté par le Maire.

Vu l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

Considérant la présentation du compte de gestion 2023 du service assainissement ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le compte de gestion 2023 du Receveur Municipal.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus désignés.



Le Maire,
Jean-René BINET

Acte rendu exécutoire

Après envoi en sous-préfecture par dématérialisation le

Et publication sur le site internet le

14 JUIN 2024

14 JUIN 2024

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 14

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Séance du 31 mai 2024

Date de la convocation : 22/05/2024

Objet de la délibération :

Délibération n° 2024-05-06 – Vote du compte administratif 2023 du service assainissement - 44700

L'an deux mille vingt-quatre, le 31 mai à 20h30, le conseil municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-René BINET, maire.

Étaient présents : M. Jean-René BINET, Maire,

M. Jacques DURET, Mmes Sophie CLEMENT-ROBIN et Frédérique DOUCHIN Maires adjoints.

MM. Olivier BELLENGER, Philippe BOUBET, Mme Caroline DUDOUIT, M. Patrice HÉLAINE, Mmes Dominique IMBERT et Marion LEBRUN.

Absents excusés : Mme Emmanuelle CHESNEAU-ADAM (pouvoir à Frédérique DOUCHIN), MM. Emmanuel MACÉ (pouvoir à Jacques DURET), Jean-Philippe PONTIS (pouvoir à Marion LEBRUN) et Franck VIGOT (pouvoir à Sophie CLEMENT-ROBIN).

Secrétaire de séance : M. Jacques DURET

Monsieur Jacques DURET, 1er adjoint, présente les comptes 2023 du budget annexe du service assainissement dont les résultats de clôture au terme de l'exercice sont les suivants :

	Section d'investissement :	
Résultat de clôture au 31/12/2022 :		499 751.68 €
Résultat courant au 31/12/2023 :		17 027.79 €
Résultat de clôture de l'exercice 2023 :		516 779.47 €
	Section de fonctionnement :	
Résultat de clôture au 31/12/2022 :		24 491.97 €
Résultat courant au 31/12/2023 :		52 788.51 €
Résultat de clôture de l'exercice 2023 :		77 280.48 €

Monsieur Jacques DURET, 1er adjoint, sollicite l'approbation du conseil municipal pour le compte administratif 2023 tel que présenté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le compte administratif 2023.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus désignés.



Le Maire,
Jean-René BINET

Acte rendu exécutoire

Après envoi en sous-préfecture par dématérialisation le 14 JUIN 2024

Et publication sur le site internet le 14 JUIN 2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

Département de la Manche

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE HAUTEVILLE-SUR-MER

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 14

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Séance du 31 mai 2024

Date de la convocation : 22/05/2024

Objet de la délibération :

Délibération n° 2024-05-07 – Vote du compte de gestion 2023 des campings municipaux - 34700

L'an deux mille vingt-quatre, le 31 mai à 20h30, le conseil municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-René BINET, maire.

Étaient présents : M. Jean-René BINET, Maire,

M. Jacques DURET, Mmes Sophie CLEMENT-ROBIN et Frédérique DOUCHIN Maires adjoints.

MM. Olivier BELLENGER, Philippe BOUBET, Mme Caroline DUDOUIT, M. Patrice HÉLAINE, Mmes Dominique IMBERT et Marion LEBRUN.

Absents excusés : Mme Emmanuelle CHESNEAU-ADAM (pouvoir à Frédérique DOUCHIN), MM. Emmanuel MACÉ (pouvoir à Jacques DURET), Jean-Philippe PONTIS (pouvoir à Marion LEBRUN) et Franck VIGOT (pouvoir à Sophie CLEMENT-ROBIN).

Secrétaire de séance : M. Jacques DURET

Le compte de gestion est un document élaboré par le comptable public qui retrace l'ensemble des opérations budgétaires en dépenses et en recettes pour l'année écoulée. Il est soumis à approbation du Conseil municipal qui peut ainsi constater la stricte concordance de celui-ci avec le compte administratif présenté par le Maire.

Vu l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

Considérant la présentation du compte de gestion 2023 des campings municipaux ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le compte de gestion 2023 du Receveur Municipal.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus désignés.



Le Maire,
Jean-René BINET

Acte rendu exécutoire

Après envoi en sous-préfecture par dématérialisation le

Et publication sur le site internet le

14 JUIN 2024

14 JUIN 2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Manche

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE HAUTEVILLE-SUR-MER

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 14

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Séance du 31 mai 2024

Date de la convocation : 22/05/2024

Objet de la délibération :

Délibération n° 2024-05-08 – Vote du compte administratif 2023 des campings municipaux - 34700

L'an deux mille vingt-quatre, le 31 mai à 20h30, le conseil municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-René BINET, maire.

Étaient présents : M. Jean-René BINET, Maire,

M. Jacques DURET, Mmes Sophie CLEMENT-ROBIN et Frédérique DOUCHIN Maires adjoints.

MM. Olivier BELLENGER, Philippe BOUBET, Mme Caroline DUDOUIT, M. Patrice HÉLAINE, Mmes Dominique IMBERT et Marion LEBRUN.

Absents excusés : Mme Emmanuelle CHESNEAU-ADAM (pouvoir à Frédérique DOUCHIN), MM. Emmanuel MACÉ (pouvoir à Jacques DURET), Jean-Philippe PONTIS (pouvoir à Marion LEBRUN) et Franck VIGOT (pouvoir à Sophie CLEMENT-ROBIN).

Secrétaire de séance : M. Jacques DURET

Monsieur Jacques DURET, 1er adjoint, présente les comptes 2023 du budget annexe des campings municipaux dont les résultats de clôture au terme de l'exercice sont les suivants :

Section d'investissement :	
Résultat de clôture au 31/12/2022 :	171 239.38 €
Résultat courant au 31/12/2023 :	- 42 378.30 €
Résultat de clôture de l'exercice 2023 :	128 861.08 €
Section de fonctionnement :	
Résultat de clôture au 31/12/2022 :	243 708.94 €
Résultat courant au 31/12/2023 :	44 776.64 €
Résultat de clôture de l'exercice 2023 :	288 485.58 €

Monsieur Jacques DURET, 1er adjoint, sollicite l'approbation du conseil municipal pour le compte administratif 2023 tel que présenté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le compte administratif 2023.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus désignés.



Le Maire,
Jean-René BINET

Acte rendu exécutoire

Après envoi en sous-préfecture par dématérialisation le 14 JUIN 2024

Et publication sur le site internet le 14 JUIN 2024

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE HAUTEVILLE-SUR-MER

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 14

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Séance du 31 mai 2024

Date de la convocation : 22/05/2024

Objet de la délibération :

Délibération n° 2024-05-09 – Vote du compte de gestion 2023 de la commune - 14700

L'an deux mille vingt-quatre, le 31 mai à 20h30, le conseil municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-René BINET, maire.

Étaient présents : M. Jean-René BINET, Maire,

M. Jacques DURET, Mmes Sophie CLEMENT-ROBIN et Frédérique DOUCHIN Maires adjoints.

MM. Olivier BELLENGER, Philippe BOUBET, Mme Caroline DUDOUIT, M. Patrice HÉLAINE, Mmes Dominique IMBERT et Marion LEBRUN.

Absents excusés : Mme Emmanuelle CHESNEAU-ADAM (pouvoir à Frédérique DOUCHIN), MM. Emmanuel MACÉ (pouvoir à Jacques DURET), Jean-Philippe PONTIS (pouvoir à Marion LEBRUN) et Franck VIGOT (pouvoir à Sophie CLEMENT-ROBIN).

Secrétaire de séance : M. Jacques DURET

Le compte de gestion est un document élaboré par le comptable public qui retrace l'ensemble des opérations budgétaires en dépenses et en recettes pour l'année écoulée. Il est soumis à approbation du Conseil municipal qui peut ainsi constater la stricte concordance de celui-ci avec le compte administratif présenté par le Maire.

Vu l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

Considérant la présentation du compte de gestion 2023 de la commune ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le compte de gestion 2023 du Receveur Municipal.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus désignés.



Le Maire,
Jean-René BINET

Acte rendu exécutoire

Après envoi en sous-préfecture par dématérialisation le

Et publication sur le site internet le

14 JUIN 2024

14 JUIN 2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

Département de la Manche

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE HAUTEVILLE-SUR-MER

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 14

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Séance du 31 mai 2024

Date de la convocation : 22/05/2024

Objet de la délibération :

Délibération n° 2024-05-10 – Vote du compte administratif 2023 de la commune - 14700

L'an deux mille vingt-quatre, le 31 mai à 20h30, le conseil municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-René BINET, maire.

Étaient présents :

M. Jean-René BINET, Maire,

M. Jacques DURET, Mmes Sophie CLEMENT-ROBIN et Frédérique DOUCHIN Maires adjoints.

MM. Olivier BELLENGER, Philippe BOUBET, Mme Caroline DUDOUIT, M. Patrice HÉLAINE, Mmes Dominique IMBERT et Marion LEBRUN.

Absents excusés : Mme Emmanuelle CHESNEAU-ADAM (pouvoir à Frédérique DOUCHIN), MM. Emmanuel MACÉ (pouvoir à Jacques DURET), Jean-Philippe PONTIS (pouvoir à Marion LEBRUN) et Franck VIGOT (pouvoir à Sophie CLEMENT-ROBIN).

Secrétaire de séance : M. Jacques DURET

Monsieur Jacques DURET, 1er adjoint, présente les comptes 2023 du budget annexe de la commune dont les résultats de clôture au terme de l'exercice sont les suivants :

	Section d'investissement :	
Résultat de clôture au 31/12/2022 :		- 44 517.44 €
Résultat courant au 31/12/2023 :		- 138 375.14 €
Résultat de clôture de l'exercice 2023 :		- 182 892.58 €
	Section de fonctionnement :	
Résultat de clôture au 31/12/2022 :		224 722.98 €
Part affectée à l'investissement en 2023 :		224 722.98 €
Résultat courant au 31/12/2023 :		116 380.98 €
Résultat de clôture de l'exercice 2023 :		116 380.98 €

Monsieur Jacques DURET, 1er adjoint, sollicite l'approbation du conseil municipal pour le compte administratif 2023 tel que présenté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le compte administratif 2023.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus désignés.



Le Maire,
Jean-René BINET

Acte rendu exécutoire

Après envoi en sous-préfecture par dématérialisation le 14 JUIN 2024

Et publication sur le site internet le 14 JUIN 2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Manche

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE HAUTEVILLE-SUR-MER

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 14

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Séance du 31 mai 2024

Date de la convocation : 22/05/2024

Objet de la délibération :

Délibération n° 2024-05-11 – Vote des résultats de l'exercice 2023 des campings municipaux

L'an deux mille vingt-quatre, le 31 mai à 20h30, le conseil municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-René BINET, maire.

Étaient présents :

M. Jean-René BINET, Maire,

M. Jacques DURET, Mmes Sophie CLEMENT-ROBIN et Frédérique DOUCHIN Maires adjoints.

MM. Olivier BELLENGER, Philippe BOUBET, Mme Caroline DUDOUIT, M. Patrice HÉLAINE, Mmes Dominique IMBERT et Marion LEBRUN.

Absents excusés : Mme Emmanuelle CHESNEAU-ADAM (pouvoir à Frédérique DOUCHIN), MM. Emmanuel MACÉ (pouvoir à Jacques DURET), Jean-Philippe PONTIS (pouvoir à Marion LEBRUN) et Franck VIGOT (pouvoir à Sophie CLEMENT-ROBIN).

Secrétaire de séance : M. Jacques DURET

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de voter les résultats définitifs du budget commune qui n'étaient pas arrêtés lors du vote du budget le 12 avril.

Les résultats 2023 à reprendre au budget primitif 2024 s'établissent comme suit :

- Section d'investissement : 128 861.08 €
- Section de fonctionnement : 288 485.58 €

Les résultats repris au budget primitif 2024 adopté le vendredi 12 avril 2024 doivent être corrigés de la façon suivante :

- Section d'investissement : 0 €
- Section de fonctionnement : - 6 107.76 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve ces résultats.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus désignés.



Le Maire,
Jean-René BINET

Acte rendu exécutoire

Après envoi en sous-préfecture par dématérialisation le 14 JUIN 2024

Et publication sur le site internet le 14 JUIN 2024

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 14

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Séance du 31 mai 2024

Date de la convocation : 22/05/2024

Objet de la délibération :

Délibération n° 2024-05-12 – Vote et affectation des résultats de l'exercice 2023 de la commune

L'an deux mille vingt-quatre, le 31 mai à 20h30, le conseil municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-René BINET, maire.

Étaient présents : M. Jean-René BINET, Maire,

M. Jacques DURET, Mmes Sophie CLEMENT-ROBIN et Frédérique DOUCHIN Maires adjoints.

MM. Olivier BELLENGER, Philippe BOUBET, Mme Caroline DUDOUIT, M. Patrice HÉLAINE, Mmes Dominique IMBERT et Marion LEBRUN.

Absents excusés : Mme Emmanuelle CHESNEAU-ADAM (pouvoir à Frédérique DOUCHIN), MM. Emmanuel MACÉ (pouvoir à Jacques DURET), Jean-Philippe PONTIS (pouvoir à Marion LEBRUN) et Franck VIGOT (pouvoir à Sophie CLEMENT-ROBIN).

Secrétaire de séance : M. Jacques DURET

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de voter les résultats définitifs du budget commune qui n'étaient pas arrêtés lors du vote du budget le 12 avril.

Les résultats 2023 à reprendre au budget primitif 2024 s'établissent comme suit :

- Section d'investissement : - 182 892.58 €
- Section de fonctionnement : 116 380.98 €

Le résultat cumulé de fonctionnement au 31/12/2023 est affecté en réserves dans sa totalité au financement de la section d'investissement.

Les résultats repris au budget primitif 2024 adopté le vendredi 12 avril 2024 doivent être corrigés de la façon suivante :

- Section d'investissement : - 899.10 €
- Section de fonctionnement : 0 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve ces résultats.

Ainsi délibéré en séance, le jour, mois et an ci-dessus désignés.



Le Maire,
Jean-René BINET

Acte rendu exécutoire

Après envoi en sous-préfecture par dématérialisation le 14 JUIN 2024

Et publication sur le site internet le 14 JUIN 2024

AFFECTATION DU RESULTAT 2023
HAUTEVILLE SUR MER

147 00

1) DETERMINATION DU RESULTAT

SECTION DE FONCTIONNEMENT (SF)

Recettes de l'exercice 2023	1 160 316.02 €	1.160.316,02
- Dépenses de l'exercice 2023	1 043 935.04 €	1.043.935,04
	116 380.98 €	
+ Excédent reporté (ligne 002 du BP 2023)		
- Déficit reporté (ligne 002 du BP 2023)		
	0.00 €	

Solde cumulé au 31/12/2023	116 380.98 €
-----------------------------------	---------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT (SI)

Recettes de l'exercice 2023	324 942.38 €	324.942,38
Dépenses de l'exercice 2023	463 317.52 €	463.317,52
Solde d'exécution de l'exercice 2023	-138 375.14 €	
Excédent reporté (ligne 001 du BP 2023)		
Déficit reporté (ligne 001 du BP 2023)	44 517.44 €	44.517,44
Solde antérieur reporté (001)	-44 517.44 €	

Solde cumulé au 31/12/2023	-182 892.58 €
-----------------------------------	----------------------

2) DETERMINATION DU BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SI :

DETERMINATION DU BESOIN DE FINANCEMENT de la SI

+ Résultat de la SI en 2023	-138 375.14 €	
+ Restes à réaliser en recettes d'investissement de l'année 2023	187 622.24 €	187.622,24
- Restes à réaliser en dépenses d'investissement de l'année 2023	118 085.18 €	118.085,18
+ Solde d'exécution reporté (001)	-44 517.44 €	

= BESOIN / CAPACITE DE FINANCEMENT DE LA SI	-113 355.52 €
--	----------------------

3) AFFECTATION DU RESULTAT

RÉSULTAT A AFFECTER	116 380.98 €
----------------------------	---------------------

- Affectation obligatoire (couverture de l'éventuel déficit de SF) :	0.00 €
---	---------------

- Couverture du besoin de financement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	-113 355.52 €
--	----------------------

= Solde disponible affecté comme suit :	3 025.46 €
--	-------------------

Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)

Total affecté au c/ 1068 en 2024	116 380.98 €
---	---------------------

Excédent reporté de fonctionnement (ligne 002 pour 2024)	0.00 €
---	---------------

Résultat reporté en investissement (ligne 001 pour 2024)	-182 892.58 €
---	----------------------

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Manche

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE HAUTEVILLE-SUR-MER

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 14

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Séance du 31 mai 2024

Date de la convocation : 22/05/2024

Objet de la délibération :

Délibération n° 2024-05-13 : Vote des subventions aux associations

L'an deux mille vingt-quatre, le 31 mai à 20h30, le conseil municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-René BINET, maire.

Étaient présents : M. Jean-René BINET, Maire,

M. Jacques DURET, Mmes Sophie CLEMENT-ROBIN et Frédérique DOUCHIN Maires adjoints.

MM. Olivier BELLENGER, Philippe BOUBET, Mme Caroline DUDOUIT, M. Patrice HÉLAINE, Mmes Dominique IMBERT et Marion LEBRUN.

Absents excusés : Mme Emmanuelle CHESNEAU-ADAM (pouvoir à Frédérique DOUCHIN), MM. Emmanuel MACÉ (pouvoir à Jacques DURET), Jean-Philippe PONTIS (pouvoir à Marion LEBRUN) et Franck VIGOT (pouvoir à Sophie CLEMENT-ROBIN).

Secrétaire de séance : M. Jacques DURET

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les propositions de la commission des finances pour l'attribution des subventions aux associations au titre de l'année 2024, à savoir :

	2023	2024
Associations de la commune		
Amicale des chasseurs	80	80
Anciens combattants	250	300
Bibliothèque pour tous	700	700
Club de volley	250	250
Fils d'argent	250	300
FC Sienne	1 000	1 000
Vitagym	400	600
Association des parents d'élèves	210	250
Association des cavaliers hautais	600	600
Festiv'hautaise	-	-
Hautevil'art	400	-
Pixelistes de la sienne	1 300	1 300
Et si on jouait en société	100	100
Jumelage	200	200
SNSM	2 000	2 000
La boule Hautaise	320	320
Association nautique hautaise	1 860	1 860
Faire vivre le patrimoine	-	-

hautais		
Tennis club baie de sienne	1 000	1 000
Tulipe mobile		100
Comité Régional de randonnée		100
APE Collège		400
TOTAL	10 920	11 460

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de verser :

- Les subventions aux associations telles que présentées ;
- De verser une subvention exceptionnelle de 1 400 € à l'association des Cavaliers Hautais.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus désignés.



Le Maire,
Jean-René BINET

Acte rendu exécutoire

Après envoi en sous-préfecture par dématérialisation le 14 JUIN 2024

Et publication sur le site internet le 14 JUIN 2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Manche

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE HAUTEVILLE-SUR-MER

Accusé de réception en préfecture
050-215002312-20240531-2024-05-14-DE
Date de télétransmission : 14/06/2024
Date de réception préfecture : 14/06/2024

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 14

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Séance du 31 mai 2024

Date de la convocation : 22/05/2024

Objet de la délibération :

Délibération n° 2024-05-14 – Vote d'une subvention exceptionnelle

L'an deux mille vingt-quatre, le 31 mai à 20h30, le conseil municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-René BINET, maire.

Étaient présents : M. Jean-René BINET, Maire,

M. Jacques DURET, Mmes Sophie CLEMENT-ROBIN et Frédérique DOUCHIN Maires adjoints.

MM. Olivier BELLENGER, Philippe BOUBET, Mme Caroline DUDOUIT, M. Patrice HÉLAINE, Mmes Dominique IMBERT et Marion LEBRUN.

Absents excusés : Mme Emmanuelle CHESNEAU-ADAM (pouvoir à Frédérique DOUCHIN), MM. Emmanuel MACÉ (pouvoir à Jacques DURET), Jean-Philippe PONTIS (pouvoir à Marion LEBRUN) et Franck VIGOT (pouvoir à Sophie CLEMENT-ROBIN).

Secrétaire de séance : M. Jacques DURET

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'équipe de Horse-Ball Régional 1 des Cavaliers Hautais a obtenu la médaille d'or du championnat de France. Afin de les féliciter, Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal afin de lui verser une subvention d'un montant de 250 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité avec une abstention (Philippe BOUBET) décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 200 € à l'association des Cavaliers Hautais au titre de leur victoire.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus désignés.



Le Maire,
Jean-René BINET

Acte rendu exécutoire

Après envoi en sous-préfecture par dématérialisation le 14 JUIN 2024

Et publication sur le site internet le

14 JUIN 2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Manche

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE HAUTEVILLE-SUR-MER

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 14

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Séance du 31 mai 2024

Date de la convocation : 22/05/2024

Objet de la délibération :

Délibération n° 2024-05-15 – Délibération relative à l'entretien des panneaux lumineux

L'an deux mille vingt-quatre, le 31 mai à 20h30, le conseil municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-René BINET, maire.

Étaient présents : M. Jean-René BINET, Maire,

M. Jacques DURET, Mmes Sophie CLEMENT-ROBIN et Frédérique DOUCHIN Maires adjoints.

MM. Olivier BELLENGER, Philippe BOUBET, Mme Caroline DUDOUIT, M. Patrice HÉLAINE, Mmes Dominique IMBERT et Marion LEBRUN.

Absents excusés : Mme Emmanuelle CHESNEAU-ADAM (pouvoir à Frédérique DOUCHIN), MM. Emmanuel MACÉ (pouvoir à Jacques DURET), Jean-Philippe PONTIS (pouvoir à Marion LEBRUN) et Franck VIGOT (pouvoir à Sophie CLEMENT-ROBIN).

Secrétaire de séance : M. Jacques DURET

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal avoir reçu une proposition de contrat de maintenance pour les deux panneaux lumineux. Ce contrat s'élèverait à 1 464 € par an pour la maintenance des panneaux et à 864 € par an pour l'abonnement au logiciel.

A titre de comparaison, le coût de l'ancien panneau était de 1 500 € pour la maintenance et 430.56 € pour le logiciel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité avec deux contre (Marion LEBRUN et Jean-Philippe PONTIS) et quatre abstentions (Philippe BOUBET, Caroline DUDOUIT, Dominique IMBERT et Patrice HELAINE) décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de maintenance avec l'entreprise SONELEC pour l'entretien des panneaux lumineux.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus désignés.



Le Maire,
Jean-René BINET

Acte rendu exécutoire

Après envoi en sous-préfecture par dématérialisation le 14 JUIN 2024

Et publication sur le site internet le 14 JUIN 2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Manche

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE HAUTEVILLE-SUR-MER

Accusé de réception en préfecture
050-215002312-20240531-2024-05-16-DE
Date de télétransmission : 14/06/2024
Date de réception préfecture : 14/06/2024

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 14

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Séance du 31 mai 2024

Date de la convocation : 22/05/2024

Objet de la délibération :

Délibération n° 2024-05-16 – Délibération relative à la location du presbytère

L'an deux mille vingt-quatre, le 31 mai à 20h30, le conseil municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-René BINET, maire.

Étaient présents : M. Jean-René BINET, Maire,

M. Jacques DURET, Mmes Sophie CLEMENT-ROBIN et Frédérique DOUCHIN Maires adjoints.

MM. Olivier BELLENGER, Philippe BOUBET, Mme Caroline DUDOUIT, M. Patrice HÉLAINE, Mmes Dominique IMBERT et Marion LEBRUN.

Absents excusés : Mme Emmanuelle CHESNEAU-ADAM (pouvoir à Frédérique DOUCHIN), MM. Emmanuel MACÉ (pouvoir à Jacques DURET), Jean-Philippe PONTIS (pouvoir à Marion LEBRUN) et Franck VIGOT (pouvoir à Sophie CLEMENT-ROBIN).

Secrétaire de séance : M. Jacques DURET

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le nouvel agent des services techniques, dont l'arrivée est prévue le 3 juin prochain, a un souci de logement. De ce fait, les travaux du presbytère ne devant avoir lieu qu'après l'été, il souhaite lui proposer la location du presbytère moyennant un loyer de 500 € charges comprises.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de :

- Fixer le loyer du presbytère à 500 € charges comprises ;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette location, notamment la convention d'occupation.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus désignés.



Le Maire,
Jean-René BINET

Acte rendu exécutoire

Après envoi en sous-préfecture par dématérialisation le 14 JUIN 2024

Et publication sur le site internet le 14 JUIN 2024

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE HAUTEVILLE-SUR-MER**Nombre de membres :**

Afférents au conseil municipal : 14

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Séance du 31 mai 2024

Date de la convocation : 22/05/2024**Objet de la délibération :**

Délibération n° 2024-05-17 – Création de postes

L'an deux mille vingt-quatre, le 31 mai à 20h30, le conseil municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-René BINET, maire.

Étaient présents : M. Jean-René BINET, Maire,

M. Jacques DURET, Mmes Sophie CLEMENT-ROBIN et Frédérique DOUCHIN Maires adjoints.

MM. Olivier BELLENGER, Philippe BOUBET, Mme Caroline DUDOUIT, M. Patrice HÉLAINE, Mmes Dominique IMBERT et Marion LEBRUN.

Absents excusés : Mme Emmanuelle CHESNEAU-ADAM (pouvoir à Frédérique DOUCHIN), MM. Emmanuel MACÉ (pouvoir à Jacques DURET), Jean-Philippe PONTIS (pouvoir à Marion LEBRUN) et Franck VIGOT (pouvoir à Sophie CLEMENT-ROBIN).**Secrétaire de séance :** M. Jacques DURET

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient, comme chaque année, de créer les postes pour les divers emplois saisonniers de la commune et des campings ainsi qu'un poste temporaire pour les services technique et un poste permanent pour la mairie. De plus, la commune doit désormais recruter les nageurs-sauveteurs, alors qu'auparavant, le SDIS s'en chargeait.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de créer :

- Deux emplois saisonniers d'adjoint administratif à temps complet pour l'accueil des campings à compter du 1^{er} juillet pour une durée de deux mois ;
- Un emploi saisonnier d'adjoint administratif à temps complet pour l'accueil des campings à compter du 1^{er} juillet pour une durée d'un mois ;
- Un emploi saisonnier d'adjoint administratif à temps complet pour l'accueil des campings à compter du 1^{er} août pour une durée d'un mois ;
- Un emploi saisonnier d'adjoint technique à temps non complet pour l'entretien des campings à compter du 1^{er} juillet pour une durée de deux mois à raison de 121 heures par mois ;
- Deux emplois saisonniers d'adjoint technique à temps non complet pour l'entretien des campings à compter du 1^{er} juillet pour une durée d'un mois à raison de 121 heures par mois ;
- Trois emplois saisonniers d'adjoint technique à temps non complet pour l'entretien des campings à compter du 1^{er} août pour une durée d'un mois à raison de 121 heures par mois ;
- Un emploi saisonnier d'adjoint technique à temps complet pour l'entretien de la voirie à compter du 1^{er} juillet pour une durée de deux mois ;
- Un emploi saisonnier d'adjoint d'animation à temps complet pour l'animation des campings du 1^{er} juillet au 17 août ;
- Un emploi saisonnier de chef de poste à temps complet à compter du 1^{er} juillet pour une durée d'un mois ;
- Un emploi saisonnier d'adjoint au chef de poste à temps complet à compter du 1^{er} juillet pour une durée d'un mois ;
- Deux emplois saisonniers de sauveteur qualifié à temps complet à compter du 1^{er} juillet pour une durée d'un mois ;
- Un emploi saisonnier de chef de poste à temps complet du 1^{er} août au 1^{er} septembre ;
- Un emploi saisonnier d'adjoint au chef de poste à temps complet du 1^{er} août au 1^{er} septembre ;
- Deux emplois saisonniers de sauveteur qualifié à temps complet du 1^{er} août au 1^{er} septembre ;
- Un emploi saisonnier d'ASVP à temps complet à compter du 1^{er} juillet pour une période de deux mois ;

- Un emploi d'adjoint technique à temps complet pour la mairie à compter du 1^{er} juin pour une durée de trois mois ;
- Un emploi permanent d'adjoint administratif à temps non complet (17h30 / 35h00) pour la mairie à pourvoir dès que possible sur le grade d'adjoint administratif, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe ou adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus désignés.



Le Maire,
Jean-René BINET

Acte rendu exécutoire

Après envoi en sous-préfecture par dématérialisation le 14 JUIN 2024

Et publication sur le site internet le 14 JUIN 2024

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE HAUTEVILLE-SUR-MER

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 14

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Séance du 31 mai 2024

Date de la convocation : 22/05/2024

Objet de la délibération :

Délibération n° 2024-05-18 – Instauration de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat

L'an deux mille vingt-quatre, le 31 mai à 20h30, le conseil municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-René BINET, maire.

Étaient présents : M. Jean-René BINET, Maire,

M. Jacques DURET, Mmes Sophie CLEMENT-ROBIN et Frédérique DOUCHIN Maires adjoints.

MM. Olivier BELLENGER, Philippe BOUBET, Mme Caroline DUDOUIT, M. Patrice HÉLAINE, Mmes Dominique IMBERT et Marion LEBRUN.

Absents excusés : Mme Emmanuelle CHESNEAU-ADAM (pouvoir à Frédérique DOUCHIN), MM. Emmanuel MACÉ (pouvoir à Jacques DURET), Jean-Philippe PONTIS (pouvoir à Marion LEBRUN) et Franck VIGOT (pouvoir à Sophie CLEMENT-ROBIN).

Secrétaire de séance : M. Jacques DURET

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale,

Vu l'avis du comité social territorial en date du 30 mai 2024,

Monsieur le Maire expose que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs établissements publics peuvent instituer une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire.

Pour être éligibles à la prime, les agents doivent :

- avoir été nommés ou recrutés par un employeur public à une date d'effet antérieure au 1er janvier 2023 ;
- être employés et rémunérés par un employeur public au 30 juin 2023 ;
- avoir perçu une rémunération brute ne dépassant pas 39.000 euros sur la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023, sachant que la garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA), les indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS), les heures complémentaires, les indemnités d'intervention effectuées à l'occasion des astreintes et l'indemnité forfaitaire complémentaire versée au titre des heures supplémentaires effectuées dans le cadre d'opérations électorales, ne sont pas à prendre en compte dans la limite annuelle de 7500 €.

La prime prévue est versée par :

- l'employeur public qui emploie et rémunère l'agent au 30 juin 2023 ;
- chaque employeur public, lorsque plusieurs employeurs publics emploient et rémunèrent l'agent au 30 juin 2023.

L'organe délibérant de la collectivité détermine le montant de la prime, sans toutefois pouvoir dépasser des plafonds, fixés en fonction d'un barème identique à celui qui s'applique à l'État et aux employeurs hospitaliers. Les montants pouvant être alloués varient ainsi de 800 euros et 300 euros sachant que son montant est réduit à proportion de la quotité de travail et de la durée d'emploi sur la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023.

Cette prime est cumulable avec toutes primes et indemnités perçues par l'agent.

Lorsque l'agent n'a pas été employé et rémunéré pendant la totalité de la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023, le montant de la rémunération brute est divisé par le nombre de mois rémunérés sur cette même période puis multiplié par douze pour déterminer la rémunération brute.

Lorsque plusieurs employeurs publics ont successivement employé et rémunéré l'agent au cours de la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023, la rémunération prise en compte est celle versée par la collectivité, l'établissement qui emploie et rémunère l'agent au 30 juin 2023, corrigée pour correspondre à une année pleine.

Lorsque plusieurs employeurs publics emploient et rémunèrent simultanément l'agent au 30 juin 2023, la rémunération prise en compte est celle versée par chaque collectivité, établissement, corrigée pour correspondre à une année pleine.

La prime peut être versée en une ou plusieurs fractions avant le 30 juin 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité avec deux contre (Marion LEBRUN et Jean-Philippe PONTIS), décide :

- D'instaurer la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat d'un montant unique de 360 € pour chaque agent ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent, sachant que le montant de la prime est réduit à proportion de la quotité de travail et de la durée d'emploi sur la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023 dans le respect des modalités définies ci-dessus.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus désignés.



Le Maire,
Jean-René BINET

Acte rendu exécutoire

Après envoi en sous-préfecture par dématérialisation le 14 JUIN 2024

Et publication sur le site internet le 14 JUIN 2024

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE HAUTEVILLE-SUR-MER

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 14

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Séance du 31 mai 2024

Date de la convocation : 22/05/2024

Objet de la délibération :

Délibération n° 2024-05-19 : Fixation des tarifs des encarts publicitaires pour l'agenda de l'été

L'an deux mille vingt-quatre, le 31 mai à 20h30, le conseil municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-René BINET, maire.

Étaient présents : M. Jean-René BINET, Maire,

M. Jacques DURET, Mmes Sophie CLEMENT-ROBIN et Frédérique DOUCHIN Maires adjoints.

MM. Olivier BELLENGER, Philippe BOUBET, Mme Caroline DUDOUIT, M. Patrice HÉLAINE, Mmes Dominique IMBERT et Marion LEBRUN.

Absents excusés : Mme Emmanuelle CHESNEAU-ADAM (pouvoir à Frédérique DOUCHIN), MM. Emmanuel MACÉ (pouvoir à Jacques DURET), Jean-Philippe PONTIS (pouvoir à Marion LEBRUN) et Franck VIGOT (pouvoir à Sophie CLEMENT-ROBIN).

Secrétaire de séance : M. Jacques DURET

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'agenda estival est en cours de réalisation et qu'il sera disponible au début de l'été. A ce titre, Monsieur le Maire propose d'y insérer des encarts publicitaires au format 6.5 cm X 9.3 cm afin d'en financer une partie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De décider de la mise en vente d'encarts publicitaires pour l'agenda estival ;
- de fixer le tarif de ces encarts à 150 € ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec les annonceurs concernés.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus désignés.



Le Maire,
Jean-René BINET

Acte rendu exécutoire

Après envoi en sous-préfecture par dématérialisation le 14 JUIN 2024

Et publication sur le site internet le 14 JUIN 2024

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE HAUTEVILLE-SUR-MER

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 14

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Séance du 31 mai 2024

Date de la convocation : 22/05/2024

Objet de la délibération :

Délibération n° 2024-05-20 : Fixation des tarifs des encarts publicitaires pour le livret dédié au 80^{ème} anniversaire de la libération

L'an deux mille vingt-quatre, le 31 mai à 20h30, le conseil municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-René BINET, maire.

Étaient présents : M. Jean-René BINET, Maire,

M. Jacques DURET, Mmes Sophie CLEMENT-ROBIN et Frédérique DOUCHIN Maires adjoints.

MM. Olivier BELLENGER, Philippe BOUBET, Mme Caroline DUDOUIT, M. Patrice HÉLAINE, Mmes Dominique IMBERT et Marion LEBRUN.

Absents excusés : Mme Emmanuelle CHESNEAU-ADAM (pouvoir à Frédérique DOUCHIN), MM. Emmanuel MACÉ (pouvoir à Jacques DURET), Jean-Philippe PONTIS (pouvoir à Marion LEBRUN) et Franck VIGOT (pouvoir à Sophie CLEMENT-ROBIN).

Secrétaire de séance : M. Jacques DURET

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un livret relatif au 80^{ème} anniversaire de la libération va être édité en juillet. A ce titre, Monsieur le Maire propose d'y insérer des encarts publicitaires afin d'en financer une partie.

Les dimensions et les tarifs proposés sont les suivants :

- 6*7 cm : 50 €
- 11*7.5 cm : 75 €
- Tiers de page : 100 €
- Demi-page : 150 €
- Page entière : 300 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de la mise en vente d'encarts publicitaires pour le livret dédié au 80^{ème} anniversaire de la libération ;
- de fixer le tarif de ces encarts tel que présenté ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec les annonceurs concernés.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus désignés.



Le Maire,
Jean-René BINET

Acte rendu exécutoire

Après envoi en sous-préfecture par dématérialisation le 14 JUIN 2024

Et publication sur le site internet le 14 JUIN 2024

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE HAUTEVILLE-SUR-MER

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 14

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Séance du 31 mai 2024

Date de la convocation : 22/05/2024

Objet de la délibération :

Délibération n° 2024-05-21 : Fixation des tarifs des objets promotionnels dans le cadre du 80^{ème} anniversaire de la libération

L'an deux mille vingt-quatre, le 31 mai à 20h30, le conseil municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-René BINET, maire.

Étaient présents : M. Jean-René BINET, Maire,

M. Jacques DURET, Mmes Sophie CLEMENT-ROBIN et Frédérique DOUCHIN Maires adjoints.

MM. Olivier BELLENGER, Philippe BOUBET, Mme Caroline DUDOUIT, M. Patrice HÉLAINE, Mmes Dominique IMBERT et Marion LEBRUN.

Absents excusés : Mme Emmanuelle CHESNEAU-ADAM (pouvoir à Frédérique DOUCHIN), MM. Emmanuel MACÉ (pouvoir à Jacques DURET), Jean-Philippe PONTIS (pouvoir à Marion LEBRUN) et Franck VIGOT (pouvoir à Sophie CLEMENT-ROBIN).

Secrétaire de séance : M. Jacques DURET

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre du 80^{ème} anniversaire de la libération, il souhaite proposer à la vente des objets promotionnels aux tarifs suivants :

- Tee-shirt : 10 € ;
- Porte-clés : 2 € ;
- Cricket : 4 € ;
- Affiche 5 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De fixer les tarifs des objets promotionnels tels que présentés.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus désignés.



Le Maire,
Jean-René BINET

Acte rendu exécutoire

Après envoi en sous-préfecture par dématérialisation le 14 JUIN 2024

Et publication sur le site internet le

14 JUIN 2024

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 14

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Séance du 31 mai 2024

Date de la convocation : 22/05/2024

Objet de la délibération :

Délibération n° 2024-05-22 : Extension du réseau d'éclairage public Rue du Haut Chemin

L'an deux mille vingt-quatre, le 31 mai à 20h30, le conseil municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-René BINET, maire.

Étaient présents : M. Jean-René BINET, Maire,

M. Jacques DURET, Mmes Sophie CLEMENT-ROBIN et Frédérique DOUCHIN Maires adjoints.

MM. Olivier BELLENGER, Philippe BOUBET, Mme Caroline DUDOUIT, M. Patrice HÉLAINE, Mmes Dominique IMBERT et Marion LEBRUN.

Absents excusés : Mme Emmanuelle CHESNEAU-ADAM (pouvoir à Frédérique DOUCHIN), MM. Emmanuel MACÉ (pouvoir à Jacques DURET), Jean-Philippe PONTIS (pouvoir à Marion LEBRUN) et Franck VIGOT (pouvoir à Sophie CLEMENT-ROBIN).

Secrétaire de séance : M. Jacques DURET

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la vente des deux parcelles sises Rue du Haut Chemin, il est nécessaire d'étendre le réseau d'éclairage public par la pose de deux candélabres. Ainsi, sur un montant total de 14 100 €, selon le barème du SDEM, la participation de la commune s'élèverait à 9 870 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité avec un contre (Franck VIGOT), décide de :

- Donner son accord pour l'extension du réseau d'éclairage public de la Rue du Haut Chemin ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents afférents à ce dossier.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus désignés.



Le Maire,
Jean-René BINET

Acte rendu exécutoire

Après envoi en sous-préfecture par dématérialisation le

Et publication sur le site internet le

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE HAUTEVILLE-SUR-MER

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 14

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Séance du 31 mai 2024

Date de la convocation : 22/05/2024

Objet de la délibération :

Délibération n° 2024-05-23 : Convention de gestion pour l'entretien des voiries communautaires et des chemins de randonnée

L'an deux mille vingt-quatre, le 31 mai à 20h30, le conseil municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-René BINET, maire.

Étaient présents : M. Jean-René BINET, Maire,

M. Jacques DURET, Mmes Sophie CLEMENT-ROBIN et Frédérique DOUCHIN Maires adjoints.

MM. Olivier BELLENGER, Philippe BOUBET, Mme Caroline DUDOUIT, M. Patrice HÉLAINE, Mmes Dominique IMBERT et Marion LEBRUN.

Absents excusés : Mme Emmanuelle CHESNEAU-ADAM (pouvoir à Frédérique DOUCHIN), MM. Emmanuel MACÉ (pouvoir à Jacques DURET), Jean-Philippe PONTIS (pouvoir à Marion LEBRUN) et Franck VIGOT (pouvoir à Sophie CLEMENT-ROBIN).

Secrétaire de séance : M. Jacques DURET

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le conseil communautaire a approuvé le renouvellement des conventions de gestion relatives à l'entretien des voiries communautaires et des chemins de randonnée pour la période 2025-2027.

Ainsi, Monsieur le Maire interroge le Conseil Municipal pour connaître sa position et précise les missions que Coutances Mer et Bocage peut confier à la commune, à savoir :

- Eparage des voiries d'intérêt communautaires ;
- Eparage au gros tracteur des chemins de randonnée ;
- Eparage vigneron des chemins de randonnée ;
- Eparage manuel des chemins de randonnée.

La fréquence d'intervention est de 2 fois par an pour les voiries communautaires et une fois par an pour les chemins de randonnée.

Le montant remboursé par Coutances Mer et Bocage est calculé par application d'un prix forfaitaire moyen correspondant au prix réellement payé sur le linéaire non délégué.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- Renouveler la convention ;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à celle-ci.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus désignés.



Le Maire,
Jean-René BINET

Acte rendu exécutoire

Après envoi en sous-préfecture par dématérialisation le

Et publication sur le site internet le